

## **AVIS PUBLIC**

## **DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis que le 3 février 2025 à 19 h, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham au cours de laquelle seront étudié les demandes de dérogation mineure suivante :

Propriétaire :	Marc Bahr
Lot visé :	4 354 861 du cadastre du Québec
Emplacement :	368, rue Berthiaume
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à permettre une promenade entourant une piscine creusée à une distance de 0,88 m de la limite latérale gauche, alors que les dispositions du <i>Règlement 458 de zonage</i> exigent une distance minimale de 1 m par rapport aux limites de propriété.

Propriétaire :	Marc Bahr
Lot visé :	4 354 861 du cadastre du Québec
Emplacement :	368, rue Berthiaume
Nature et effet	La demande de dérogation mineure vise à permettre une remise d'une superficie de
de la demande :	40 m <sup>2</sup> , alors que les dispositions du <i>Règlement 458 de zonage</i> exigent une superficie
	maximale de 20 m <sup>2</sup> .

Pour plus d'informations au sujet de ces demandes, vous pouvez contacter M<sup>me</sup> Stéphanie Aubé, conseillère en urbanisme au Service de planification et d'aménagement du territoire, en composant le 450 293-3326, poste 222.

DONNÉ à Farnham le 15 janvier 2025.

Marielle Benoit, OMA Directrice générale et greffière